

SÉANCE ORDINAIRE
9 FÉVRIER 2011

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 9 février 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Richard Fauchon	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de l'assemblée.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2011-02-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2011, et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 27 janvier 2011 : dépôt.**
- 5.0 Intervention et/ou dossiers du CLD (s'il y a lieu).**
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 6.1 Modification du schéma d'aménagement : Projet d'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire.
 - 6.2 Règlement sur les nuisances : salubrité morbide.
 - 6.3 Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.
 - 6.4 Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) : nomination des représentants des MRC de la Chaudière-Appalaches.
- 7.0 Dossiers du Pacte rural :**
 - 7.1 Projet Cercle des Fermières de Sainte-Sabine.
 - 7.2 Projet Festival Saint-Zacharie.
 - 7.3 Projet Coopérative Antenne T.V. Saint-Zacharie.
- 8.0 Affaires courantes :**
 - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.

- 8.2 Coordination en sécurité incendie (recommandation du CA).
- 8.3 Campagne de financement Fondation du Cœur (recommandation du CA).

9.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).

10.0 Administration :

- 10.1 Listes des comptes à payer.
- 10.2 État des encaissements et déboursés.
- 10.3 Virement réserve « rénovation cadastrale » à réserve « réseau inter-municipal ».

11.0 Correspondance et communications.

12.0 Varia :

- 12.1 Récupération des plastiques utilisés dans les fermes.
- 12.2 Récupération des livres usagés.
- 12.3 Remerciements BAPE.

13.0 Période de questions.

14.0 Clôture de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2011, ET SUIVI :

2011-02-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2011 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 JANVIER 2011 : DÉPÔT :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

Monsieur Yvon Lévesque, directeur général du CLD des Etchemins, répond aux questions soulevées quant à la récupération des plastiques utilisés dans les fermes de la MRC. Il y a étude d'un projet de récupération incluant la tubulure des érablières. Cependant, il faut un volume important pour penser rentabiliser de telles opérations.

6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

2011-02-03

6.1 Modification du schéma d'aménagement : Projet d'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Magloire souhaite que la MRC procède à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé par l'agrandissement ne nécessite aucune exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement ne requiert aucune ouverture de voie publique additionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les résidences sont déjà autorisées dans ce secteur en vertu du schéma d'aménagement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le service de l'aménagement de la MRC entreprenne les démarches nécessaires pour répondre à la demande du conseil municipal de Saint-Magloire, à savoir l'agrandissement de son périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.2 Règlement sur les nuisances : salubrité morbide :

À titre d'information, monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, fait un rappel sur la « Trajectoire de services dans les situations d'insalubrité morbide » proposée par le Centre de santé et de services sociaux des Etchemins (CSSSE).

Cette démarche du CSSS des Etchemins implique le soutien des partenaires suivants et en fonction de leurs responsabilités respectives, soit le CSSS, les municipalités et la Sûreté du Québec. Ainsi, les municipalités sont invitées à adopter un règlement sur les nuisances prévoyant les cas d'insalubrité morbide. Un projet de règlement a été transmis à chaque conseil municipal par madame Annie Venables de la MRC à cet effet.

Monsieur Lacombe insiste sur la nécessité que les municipalités s'impliquent et adoptent un tel règlement. C'est la contribution nécessaire des municipalités pour régler ces dossiers. Outre les dossiers d'insalubrité, le règlement proposé peut être utile pour gérer d'autres types de nuisances (bâtiments, terrains, etc.).

Madame Guylaine Labrecque, du CSSS des Etchemins, devrait proposer une rencontre le printemps prochain avec les intervenants pour leur expliquer la démarche et la « trajectoire » en question.

Madame Annie Venables demeure à la disposition des municipalités pour recevoir les commentaires et suggestions, et pour les accompagner dans le processus d'adoption du règlement.

6.3 Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles :

Monsieur Lacombe rappelle aux membres du Conseil que le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles est entré en vigueur en juillet 2010. Ce règlement applicable par toutes les municipalités du Québec prévoit des normes précises sur l'implantation des piscines et de leurs équipements. Ces normes ne visent que l'aspect sécurité.

Les règlements d'urbanisme (zonage, construction) prévoient également de telles normes. Par contre, il y a des divergences entre les dispositions municipales d'urbanisme et celles adoptées par le gouvernement du Québec. Bien que nous sachions qu'en cas de divergence, c'est toujours la norme la plus restrictive qui s'applique, le fait d'avoir à consulter deux règlements distincts sur un même objet peut représenter un risque d'erreur dans leur application.

Il est proposé soit de modifier les règlements d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles normes (harmonisation), du moins celles plus restrictives du règlement provincial, ou soit d'abroger toutes les mesures relatives à la sécurité des piscines résidentielles des règlements d'urbanisme.

Monsieur Lacombe transmettra un mémo à chaque conseil municipal pour les informer de la problématique et offrir les services de la MRC pour les accompagner afin de rédiger les règlements de modifications, le cas échéant.

6.4 Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) : nomination des représentants des MRC de la Chaudière-Appalaches :

2011-02-04

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) : confirmation des nominations des représentants des MRC de la Chaudière-Appalaches :

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (en vigueur depuis le 1^{er} avril 2010);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite loi, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est maintenant responsable de l'élaboration de la planification de l'aménagement forestier en territoire public;

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit que la planification se fera en concertation avec le milieu et que pour ce faire, le MRNF a confié à la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) la responsabilité de mettre en place une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ a confié ce mandat à la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT);

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT a statué sur la composition de la table GIRT et que les partenaires associés ont été amenés à nommer leurs représentants en fonction de la représentativité retenue;

CONSIDÉRANT le délai assez court accordé aux partenaires pour déléguer leur(s) représentant(s);

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux des MRC de la Chaudière-Appalaches se sont rencontrés le 25 janvier dernier et se sont entendus sur la représentativité des MRC au sein de la table GIRT compte tenu qu'il y a trois (3) sièges dédiés aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2011, la CRRNT et le MRNF réunissaient les représentants des partenaires pour élire les délégués à la table GIRT;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX
ET RÉSOLU

D'entériner la nomination des trois délégués pour représenter les MRC, soit :

Monsieur Daniel Racine (MRC de Montmagny);
Madame Carole Beaugard (MRC de l'Islet);
Monsieur Toby Poulin (MRC de Lotbinière);
Madame Louise Roy, substitut (MRC de Beauce-Sartigan).

D'entériner la nomination du délégué pour représenter les Parcs régionaux, soit :

Monsieur Gaétan Patry (représentant de la CADMS);
Monsieur Yvon Lacombe, substitut.

QUE la présente résolution soit transmise à la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :

7.1 Projet Cercle des Fermières de Sainte-Sabine :

2011-02-05

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Cercle des Fermières de Sainte-Sabine dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Sabine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 7 784,00 \$ Coût du projet : 9 729,83 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 7 784,00 \$ au Cercle de Fermières Sainte-Sabine. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour l'année 2009-2010 de la municipalité de Sainte-Sabine. Le versement de cette somme se fera en un seul paiement afin que l'organisme puisse bénéficier d'un rabais de 2% sur l'achat du métier à tisser.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.2 Projet Festival Saint-Zacharie :

2011-02-06

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Festival de Saint-Zacharie dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 6 551,06 \$ Coût du projet : 8 188,63 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 6 551,06 \$ au Festival St-Zacharie. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour l'année 2010-2011 de la municipalité de Saint-Zacharie.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.3 Projet Coopérative Antenne T.V. Saint-Zacharie :

2011-02-07

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Coopérative Antenne T.V. Saint-Zacharie dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 50 000,00 \$ Coût du projet : 431 548,00 \$

Pour l'analyse de ce dossier, M. Martin Roy se retire de la prise de décision puisqu'il agit à titre de président de la Coopérative. Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 50 000,00 \$ à la Coopérative Antenne T.V. St-Zacharie pour le projet d'internet haute vitesse à Saint-Zacharie. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes disponibles pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 de la municipalité de Saint-Zacharie.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 AFFAIRES COURANTES :

8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

Il attire particulièrement l'attention sur les audiences du BAPE qui se sont tenues à Saint-Luc-de-Bellechasse pour le projet éolien du Massif du Sud.

8.2 Coordination en sécurité incendie (recommandation du CA) :

2011-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la recommandation du comité administratif de conclure une entente contractuelle avec monsieur Pierre Morneau pour assumer la tâche de coordination en sécurité incendie, à raison d'une moyenne de 10 heures/semaine, au taux horaire de 22\$, pour une durée de 12 mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.3 Campagne de financement Fondation du Cœur (recommandation du CA) :

2011-02-09

CONSIDÉRANT la présentation du président de la Fondation lors de la séance du Conseil des maires du 12 janvier 2011;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité administratif;

IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires convient de laisser chaque municipalité locale décider de contribuer ou non à la demande de contribution de la Fondation du Cœur Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :

Comité de sécurité publique :

Monsieur Harold Gagnon, président du Comité de sécurité publique, fait rapport suite à la dernière réunion du CSP tenue le 8 février dernier.

Comité quad et motoneige :

Monsieur Harold Gagnon, président du Comité Quad et motoneige, informe les maires de l'évolution des travaux dudit comité et que la prochaine réunion est prévue le 22 février 2011. On regarde présentement pour établir un sentier permanent en parallèle à la voie ferrée.

10.0 ADMINISTRATION :

2011-02-10

10.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 105 264,60\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

2011-02-11

10.3 Virement réserve « rénovation cadastrale » à réserve « réseau intermunicipal » :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le virement du solde de la réserve «rénovation cadastrale» de \$ 9 908.25 à la réserve «réseau intermunicipal».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

11.1 Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Réponse à notre correspondance du 25 octobre dernier. Monsieur Gignac rappelle que le MDEIE, conjointement avec le MAMROT, s'est engagé, en 2007, pour une somme de 1,25M\$ envers la MRC des Etchemins (Fonds de diversification et Fonds mono-industriel).

Concernant le secteur forestier, il note ce qui suit : « *le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) et le Programme RENFORT ont permis d'appuyer une dizaine de projets du secteur forestier pour un montant de 3,7M\$ sur votre territoire* », mais que « *compte tenu de la reprise économique qui s'amorce, le gouvernement n'entend pas prolonger davantage le Programme RENFORT.* »

Monsieur Gignac précise que les représentants régionaux du ministère « *se feront un plaisir de s'associer à l'effort de redressement économique de la MRC des Etchemins en encadrant leur réalisation* ».

2011-02-12

Représentations auprès du ministre des Finances et du Ministre du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation :

CONSIDÉRANT les demandes formulées par la MRC des Etchemins, par sa résolution no 2010-10-13, auprès du ministre des Finances et du ministre du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas encore reçu réponse aux demandes adressées au ministre des Finances concernant divers crédits qui pourraient être appliqués aux entreprises, mais aussi aux nouveaux diplômés des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la correspondance du ministre du MDEIE datée du 19 janvier dernier et déposée à la présente séance n'apporte pas de réponses satisfaisantes aux demandes qui lui avaient été formulées en vertu de la résolution no 2010-10-13;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

DE signifier clairement que la correspondance du ministre du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) n'apporte pas de réponses aux demandes adressées pas la MRC;

QU'une rencontre soit planifiée le plus rapidement possible avec le directeur régional du MDEIE;

ET QUE la demande de rencontre avec le ministre des Finances soit maintenue afin d'obtenir des réponses aux demandes formulées par la MRC concernant certains crédits spécifiques qui pourraient être appliqués sur le territoire de la MRC des Etchemins, tel que précisé à la résolution no 2010-10-13 adoptée par le Conseil des maires le 13 octobre 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 Marc Lacroix, sous-ministre MAMROT :

Confirmation de l'approbation et de l'entrée en vigueur de notre règlement no 99-10, adopté le 8 décembre 2010, modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 84-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC.

11.3 Dany Croteau, directrice régionale MAMROT :

Accusé réception de notre Politique de gestion contractuelle, rappelant que cette politique doit être accessible sur le site web de la MRC. Cette politique a déjà été publiée sur notre site web suite à son adoption par le Conseil des maires.

11.4 Les Internationaux de traîneau à chiens du Canada :

Remerciements pour le soutien financier apporté à la 6^e édition des *Internationaux de traîneau à chiens* qui a eu lieu du 14 au 16 janvier dernier, regroupant 126 équipes de 7 pays.

11.5 Direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (MAMROT) :

Accusé réception du règlement no 98-11 modifiant le schéma d'aménagement et de développement adopté par le Conseil des maires le 12 janvier 2011. L'avis gouvernemental parviendra au plus tard le 18 mars 2011.

11.6 Municipalités de Sainte-Aurélie et de Saint-Prosper :

Copies de résolutions adoptées concernant le rôle des élus locaux et des MRC dans la planification et l'occupation du territoire québécois. Résolution semblable adoptée par le Conseil des maires en décembre 2010.

11.7 Municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Benjamin et de Saint-Magloire :

Copies de résolutions adoptées concernant le prolongement de l'autoroute 73. Résolution semblable adoptée par le Conseil des maires en décembre 2010.

11.8 Conseil régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) ;

Invitation à participer au Forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches qui se tiendra le 25 février prochain, à compter de 8h30 à La Cache à Maxime (Scott).

11.9 Municipalité de Saint-Benjamin :

Résolution à l'effet que le Conseil municipal « *reconfirme son acceptation de contribuer annuellement 1,00\$/capita pour la Politique culturelle de la MRC des Etchemins* ».

11.10 Chambre de Commerce et d'entreprises de Bellechasse :

Venue prochaine, dans Bellechasse, de Madame Monique F. Leroux, présidente du Mouvement Desjardins. La conférence aura lieu le mercredi 11 mai 2011 à Saint-Lazare.

2011-02-13

Modification au calendrier des séances du Conseil des maires :

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi concernant le calendrier des séances du Conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a exceptionnellement lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois de mai 2011, compte tenue de l'activité organisée par la Chambre de Commerce et d'entreprises de Bellechasse le 11 mai prochain, date de la séance ordinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC fixée au 11 mai au calendrier des séances pour l'année 2011 soit devancée au 4 mai 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.0 VARIA :

12.1 Récupération des plastiques utilisés dans les fermes :

Sujet déjà traité au point 5.

12.2 Récupération livres usagés ;

Monsieur René Leclerc s'informe si des endroits sont prévus dans la MRC pour la récupération des livres usagés. Une réponse est fournie qu'un projet est à l'étude à Lac-Étchemin.

12.3 Remerciements BAPE :

Des remerciements sont adressés au préfet, monsieur Hector Provençal, pour sa participation active aux audiences du BAPE tenues à Saint-Luc-de-Bellechasse pour le projet éolien du Massif du Sud.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise.

2011-02-14

14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
ADJOINT